

Vos correspondants :

Christian BISSOT
Conseiller Chef de service
☎ 02 800 80 59
cbissot@spfb.brussels

Natasha ELOY
Attachée principale
☎ 02 800 84 45
neloy@spfb.brussels

**Note à la Direction du Service de
soutien aux activités d'utilité sociale**

Bruxelles, le 18 janvier 2022

OBJET : Indexation au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur,

Tel que prévu à l'article 52 de l'arrêté¹, je vous prie de trouver ci-dessous, les montants indexés des différentes subventions composant la subvention annuelle.

¹Arrêté 2017/891 du 1er mars 2018 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux services de soutien aux activités d'utilité sociale.

Subvention pour frais généraux (art. 45)

	2021	2022
Catégorie 1	14.491,95 €	15.246,35 €
Catégorie 2	25.878,47 €	27.225,62 €

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe BOUCHAT,
Directeur d'Administration